

1. Édito ;
- 2&3. Comité technique paritaire ministériel de juin 2008 ;
4. Appel à témoin !
– dialogue social dans les postes - élections à la CAP des SAE.

Syndicat C.F.D.T.
du Ministère
des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail :
cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

Édito

Les effectifs du MAEE et la révision générale des politiques publiques :

tour de passe-passe et casse sociale à la clé !

Bernard Kouchner et le secrétaire général du quai d'Orsay, qui s'exprimaient devant le comité technique paritaire ministériel du 17 juin dernier, se rassurent en pensant que le MAEE a « sauvé l'essentiel » de ses moyens en personnels lors des comités de modernisation et autres arbitrages interministériels. Notre ministre se félicite en effet que **700 ETP¹ « seulement » seront supprimés au Département sur trois ans**, alors que Bercy en réclamait **1.300**. Et sur ce total de 700 suppressions, **308 emplois « seulement » seraient supprimés entre 2009 et 2011 au titre du non-remplacement d'un agent permanent sur deux** (dogme RGPP du « un sur deux », lequel, strictement appliqué, aurait entraîné la suppression de 452 emplois, la moitié des 904 départs en retraite programmés au cours des trois prochaines années).

La Cfdt considère que Bernard Kouchner fait preuve d'angélisme. Nous avons au moins trois bonnes raisons de penser que la casse sociale risque d'être sévère :

1. la limitation des suppressions d'emplois au titre du « un sur deux » est une fausse bonne nouvelle. Ces destructions d'ETP, qui ne se traduisent pas par des licenciements, sont indolores. Les limiter à 300 au lieu de 450 entraînera mécaniquement un accroissement des autres suppressions d'ETP : dans le meilleur des cas, des emplois seront transférés du MAEE vers les opérateurs et des agents détachés au Département seront priés de regagner leur administration d'origine. Au pire cela se traduira par des licenciements de recrutés locaux. Dans quelles proportions ? Mystère.

2. le total de 700 suppressions d'ETP sur trois ans n'est pas du tout une bonne nouvelle ! Comme le relèvent les auteurs du Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne de la France

« le MAEE a d'ores et déjà fourni une contribution importante aux efforts accomplis ces dernières années, avec une réduction de ses effectifs de 11% entre 1997 et 2007 (...) le niveau actuel constitue un étiage au-delà duquel il ne sera pas possible d'aller sans remettre en cause notre ambition européenne et internationale². » Alain Juppé nous a confié, lors de sa présentation du Livre Blanc, que l'on était « à l'os » : « aller au-delà de 452 ETP, ce serait déraisonnable et en contradiction avec les objectifs que nous nous fixons ». Les auteurs du Livre Blanc seront-ils écoutés ? Sans doute pas plus que ne l'avait été Jacques Chirac, Président de la République, lequel en 2002 avait solennellement adjuré son ministre du budget de cesser de dépecer le MAE.

3. ces 700 suppressions d'emplois n'incluent pas les licenciements qui vont toucher certains des 3.560 recrutés locaux employés dans les établissements à autonomie financière (centres culturels et centres de recherche à l'étranger). Or avec la fusion annoncée des services et des centres culturels et les fermetures d'établissements culturels, les recrutés locaux des EAF, qui ne sont pas compris dans le plafond d'emplois du MAEE, sont eux aussi dans le collimateur ! Combien de centres seront-ils fermés ? combien d'agents de recrutement local – et combien de familles – seront-ils touchés par ces mesures de déflation ?

Nous saurons rappeler au ministre son engagement solennel : « ces réformes ne laisseront personne sur le bord de la route et chaque situation individuelle devra être prise en compte ».

Les huit élus de la Cfdt au CTPM ont demandé formellement que ce comité soit réuni en séance extraordinaire, dès le mois de septembre, pour y voir plus clair sur les conséquences de la RGPP en matière d'emploi.

Amitiés syndicales
Le secrétaire général,
Thierry Duboc

1- Equivalents temps plein

2- Souligné par les auteurs du Livre Blanc

Le comité technique paritaire ministériel s'est tenu les 17 et 18 juin 2008. Le ministre des affaires étrangères et européennes, M. Bernard Kouchner, a participé à ses travaux dans la matinée du 17 juin. Dans l'attente des négociations budgétaires qui auront lieu dans le courant de l'été et qui devront nécessairement prendre en compte les décisions arrêtées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les syndicats ont estimé dans leur ensemble que les points inscrits à l'ordre du jour étaient d'ores et déjà dépassés et demandé au ministre la convocation pour septembre prochain d'un CTPM extraordinaire pour faire le point sur ces négociations et reparler de la RGPP, des emplois du MAEE et du budget triennal 2009-2011.

Dans son discours d'ouverture, le ministre a présenté les grandes lignes de la réforme du MAEE, partant du principe que l'universalité du réseau n'est pas remise en cause mais que « le MAEE ne peut plus être présent partout de la même manière ». Un partage des tâches sera effectué entre un Etat stratège renforcé et des opérateurs chargés d'appliquer et de mettre en œuvre sa politique. Le MAEE verra son rôle interministériel confirmé, l'ambassadeur son rôle central et sa responsabilité renforcés sur le terrain. Plusieurs chantiers seront ouverts dans les prochains mois :

- **réorganisation du réseau** : son universalité s'accompagnera d'une plus grande modularité. La France n'assurera plus partout les mêmes missions de la même manière dès lors que ses intérêts diffèrent d'un pays à l'autre. Ces redéploiements dans le réseau devront permettre

de renforcer les effectifs à l'administration centrale et la présence de la France dans les grands pays émergents.

- **réorganisation de l'administration centrale** : avec, notamment, la création d'une direction des affaires globales (DAG) et la mise en place du centre de crise.

- **réforme des dispositifs de diplomatie publique d'influence et de coopération internationale** : transformation de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) en direction d'état-major, composante majeure de la future DAG, qui s'appuiera sur des opérateurs mettant en œuvre des projets de coopération, sous l'étroite tutelle du MAEE.

S'agissant de la réduction des effectifs, le ministre affirme qu'il a pu faire valoir les efforts déjà consentis par le MAEE (-12% sur 10 ans) pour limiter la suppression des emplois de titulaires/CDI à 308 sur trois ans, au lieu des 452 qui auraient dû découler de la règle du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Les 392 autres suppressions d'ETP sur trois ans concerneront des postes de CDD/RL suite à des transferts vers des opérateurs ou à des mesures d'externalisation de certaines fonctions de soutien tenues par des recrutés locaux. Au total, le plafond d'emplois ministériel diminuera de 700 ETP d'ici à fin 2011. Les économies générées par ces suppressions d'emplois³ seront affectées à l'amélioration des indemnités des personnels à Paris et à Nantes⁴. Par ailleurs, le ministre précise que l'indemnité de résidence à l'étranger ne sera « ni fiscalisée ni

confisquée ». Les moyens de fonctionnement du MAEE seront revalorisés et les directions géographiques renforcées en personnels dès 2009.



Dans sa déclaration faisant suite au discours de Bernard Kouchner, la CFDT a dressé un bilan social plutôt négatif du ministre qui a décidé, contre l'avis majoritaire des agents, d'aménager les locaux du site de la Convention selon un schéma de bureaux pay-sagers, où des centaines d'agents devront subir le bruit, le stress et la promiscuité de ces espaces partagés ; s'agissant de la baisse du pouvoir d'achat, la paupérisation des agents de catégorie C s'est poursuivie à l'administration centrale comme à l'étranger ; concernant la révision générale des politiques publiques, le secrétaire général et le directeur de cabinet du ministre se sont voutés rassurants, mais tout le monde sait très bien que tout va se jouer cet été, lors de la négociation budgétaire. Par conséquent, la CFDT demande solennellement au ministre de

3- Les « retours catégoriels », selon la nouvelle expression en vigueur.

4- La CFDT met en garde contre ce « marché de dupes » : selon une de ses sources, le non-remplacement d'un fonctionnaire de l'Etat sur deux partant à la retraite ferait économiser 1 milliard d'euros par an à l'Etat. Les retours catégoriels de 50% représenteraient donc 500 M€, soit 200 € par an par agent, soit 16 € par mois !

s'engager personnellement pour défendre le MAEE. Enfin, la CFDT condamne fermement la « casse sociale » menée au Caire contre une quinzaine d'agents du centre français de culture et de coopération (CFCC).

Réponses du ministre : « la suppression de 700 ETP est inférieure à ce qui était initialement prévu (800) et à ce qu'exigeait Bercy (1300) ; les économies générées par les suppressions de postes serviront à améliorer les salaires (...) s'agissant des recrutés locaux, nous en licencierons le moins possible (...) le site de la Convention sera un endroit où l'on aimera travailler (...) ce qui s'est passé au Caire est l'exemple de ce

breuses « pertes en ligne ». En quoi les mesures annoncées le 11 juin lors du conseil de modernisation des politiques publiques le permettront davantage ? Le problème est qu'on ne touche pas au statut bancaire de l'AFD. La présidence de l'organe de gouvernance ou d'un conseil statutaire d'orientation stratégique de l'agence par le ministère chargé de la coopération n'y changera rien.

En réponse, le secrétaire général M. Errera précise que le MAEE doit devenir la « tour de contrôle » chargée de faire la synthèse des questions internationales au niveau interministériel (environnement, santé...). « La RGPP et le livre blanc ont plutôt ren-

pelé à se substituer au CIMEE, et conseil de l'action extérieure de l'Etat (CAEE) placé auprès du Président de la République et chargé de définir les grandes orientations de la politique extérieure de la France. Toujours selon lui, « le recours aux opérateurs ne signifie pas privatisation mais uniquement transfert de la mise en œuvre de projets définis au préalable par l'administration, à l'instar de l'AEFE pour ce qui est de l'enseignement du français à l'étranger, avant de conclure : « nous n'avons pas tête baissée, rien n'est bradé et nous sommes les premiers à vouloir des garanties pour renforcer notre ministère ».

En réponse, la CFDT déclare qu'elle ne peut se contenter des réponses approximatives du secrétaire général et dénonce l'externalisation précipitée et sans étude préalable des moyens de la DGCID. Elle réitère son exigence du respect du principe du « oui, si », souligné dans le rapport d'étape de la commission du livre blanc⁵ : « l'externalisation n'est envisageable que si le bilan coûts/avantages s'avère bénéfique pour les finances de l'Etat ». Sinon, à quoi aura servi le livre blanc ? Force est de constater qu'aucune étude préalable n'a été faite en ce qui concerne les opérateurs du MAEE (AFD, nouvel opérateur chargé de la mobilité internationale, CulturesFrance, Foncière de l'Etat à l'étranger...). Enfin, si une partie des 392 ETP restants correspond à des transferts « indolores » vers des opérateurs, une autre partie se traduira inévitablement par des suppressions nettes d'emplois de recrutés locaux, synonymes de casse sociale.



↑ Bernard Kouchner à sa sortie du CTPM : photo prise par un de nos adhérents.

qu'il ne faut pas faire et une mission de l'inspection se rendra sur place pour évaluer la situation et faire des recommandations ».

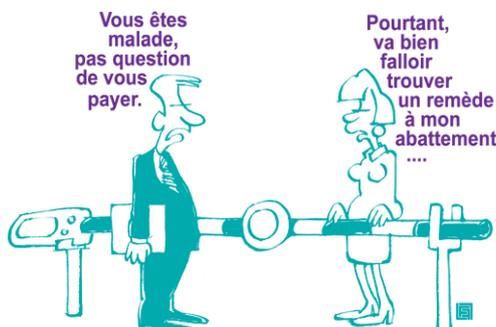
S'agissant de la réforme de la DGCID, la CFDT a souligné les difficultés de recentrer l'Etat sur ses fonctions régaliennes et d'exercer correctement la tutelle stratégique sur des opérateurs, lorsqu'il n'y a pas un minimum de « regard » sur l'opérationnel. Quel sera le périmètre des nouveaux opérateurs ? S'agissant de la tutelle de l'Etat sur l'agence française de développement (AFD), le bilan de la réforme de 1998 montre que l'exercice s'est révélé difficile, voire impossible et qu'il y a eu de nom-

forcé le rôle et l'influence du MAEE. La réussite du pilotage stratégique sur les opérateurs dépendra non seulement des textes, mais aussi de la pratique et de notre volonté. Sur le terrain, le rôle de l'ambassadeur et sa tutelle sur les opérateurs seront renforcés. Le MAEE a regagné les marges de manœuvre qu'il avait perdues sur l'AFD : il présidera le conseil d'administration de l'AFD et le pôle Développement de l'ambassade intégrera les antennes de l'AFD ». Le secrétaire général se veut donc plutôt optimiste dès lors que le MAEE dispose désormais d'un rôle central dans le cadre des nouveaux instruments qui seront créés : comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE), ap-

5- Cf. points 145 et 146 du rapport d'étape : « ... la commission s'est longuement interrogée sur la délégation à des agences publiques de la gestion opérationnelle de certaines missions, dont le MAEE conserverait le pilotage stratégique (...) La commission n'est pas, à ce stade de sa réflexion, en mesure de se prononcer sur les avantages en termes de coût et d'efficacité d'une telle délégation à des opérateurs (...) Mais elle estime d'ores et déjà qu'en tout état de cause, une telle réforme ne doit être engagée qu'au cas par cas et sur la base d'une étude préalable sur le rapport coûts/efficacité. »

Abattements congé maladie à l'étranger - appel à témoin !

Vous êtes agent contractuel du ministère des affaires étrangères. Vous avez dû prendre récemment un congé de maladie. Le ministère des affaires étrangères et européennes applique un abattement sur votre indemnité de résidence à l'étranger. Si vous voulez faire valoir vos droits au maintien de la totalité de l'indemnité de résidence en cas de congé de maladie ou d'accident du travail, nous pouvons vous aider dans vos démarches. Alors, contactez-nous !



Dialogue social dans les postes

Le 4 juillet, le directeur général de l'administration et les syndicats ASAM-UNSA, CFDT-MAE, FO-MAE et FSU-MAE ont signé le 3^{ème} accord cadre ministériel relatif au dialogue social dans les postes. Il s'agit pour la CFDT d'un bon accord... Nous y reviendrons longuement dans sa prochaine LDS.

11 juin 2008 : Succès CFDT aux élections à la commission administrative paritaire des secrétaires des affaires étrangères

Avec 150 voix (contre 123 en 2006) la liste des candidats présentés par la CFDT progresse une nouvelle fois. Saluons ici nos nouveaux élus : Fabrice Desplechin, Anne Colomb, Patrice Servantie et Jacques Szalay.

Par un effet de vases communicants, la liste présentée par l'OSAE perd 30 voix. Elle perd la majorité

absolue des suffrages exprimés et deux sièges sur les quatre qu'elle détenait auparavant. Sans doute les électeurs n'ont-ils pas été convaincus par la campagne menée contre la CFDT, présentée par l'OSAE comme une "grande centrale syndicale interministérielle" qui agit "par intérêt" (sic) et cherche à "obtenir le monopole du dialogue social avec l'administration"...

Que nos collègues se rassurent, la CFDT ne revendique aucun monopole et ses élus en CAP travaillent chaque fois que c'est possible avec les élus des autres syndicats et associations professionnelles pour faire le poids en réunion face à l'administration.

	10 février 2003	23 mars 2006	11 juin 2008
Exprimés	333	338	334
CFDT	91 voix (2 sièges) 27%	123 voix (2 sièges) 37%	150 voix (2 sièges) 45%
CGT	12 voix - 4%	4 voix - 1%	
FO	24 voix - 7%	21 voix - 6%	24 voix - 7%
OSAE	206 voix (4 sièges) 62%	190 voix (4 sièges) 56%	160 voix (2 sièges) 48%